

L'intégrité Comme Source d'Inspiration

Le Code de Déontologie Professionnelle d'AbbVie



abbvie

Nous consacrons notre science, notre savoir-faire et notre esprit novateur à apporter sur le marché une amélioration de la qualité de vie.



Message du Président -Directeur Général

Chère/Cher Collègue,

Bienvenue au Code de conduite des affaires d'AbbVie. Chez AbbVie, nous travaillons dur pour nous assurer de prendre les bonnes mesures et de les appliquer de la bonne manière (la voie AbbVie), avec une flexibilité et une transparence à la hauteur de notre société biopharmaceutique. Le Code reflète la voie AbbVie et représente principalement une synopse qui définit clairement les attentes en matière de prise de mesures et leur application de la bonne manière.

Il incombe à chacun d'entre nous, en tant qu'employés d'AbbVie, de prendre la voie AbbVie comme base et de poursuivre l'amélioration de notre réputation en faisant preuve de la plus grande honnêteté, équité et intégrité dans l'exercice de nos fonctions. C'est ici que le Code peut nous être utile.

Le Code n'a pas été créé pour être considéré comme un «livre de règles» cherchant à nous piéger. Il a été créé pour servir de document actif et

dynamique qui peut nous aider, avec un langage plus simple, à prendre la bonne mesure. Considérez-le comme un guide que vous pouvez consulter dans l'exercice de vos fonctions. Ce n'est pas un livre à lire en diagonale et à ranger sur une étagère. Mon but est que chaque collaborateur chez AbbVie considère le Code comme un outil permettant de guider ses efforts afin qu'il puisse prendre les meilleures décisions possibles à chaque moment. Il doit être à portée de main, tel un téléphone ou un ordinateur, prêt à vous venir en aide en cas nécessaire.

Le Code apporte des recommandations et des directives pour nos efforts. Il décrit nos idées et nos efforts pour répondre aux besoins de ceux que nous servons: patients, professionnels de la santé, actionnaires, partenaires commerciaux et collègues. Nous tous partageons la responsabilité de respecter notre Code. Cela aide à différencier AbbVie, garantit notre réussite et, enfin, touche la qualité de vie des personnes que nous servons.

Votre responsabilité

N'oubliez pas, lorsque vous devez faire un choix difficile, reportez-vous au Code. Si vous avez besoin de plus d'informations, votre responsable AbbVie et vos collègues, notamment notre Bureau de la déontologie et de la conformité d'AbbVie et notre service juridique, sont toujours disponibles pour vous. Si vous avez toujours des questions ou des préoccupations, le Portail mondial de ligne d'assistance est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à notre Code, du respect de ses principes fondamentaux et de tous vos efforts qui mèneront la voie AbbVie vers la réussite.

Cordialement,



Richard A. Gonzalez

Président du conseil d'administration et
Président-Directeur Général



Notre mission n'est pas facile, mais nous persévérons parce que ce que nous faisons inspire l'espoir et transforme des vies tous les jours.



Table des matières

Message du Président-Directeur Général 4

L'intégrité sur notre lieu de travail 10

Nous respectons notre Code	12
Nous prenons les bonnes décisions	16
Nous parlons franchement	18
Nous nous montrons respectueux	20
Nous protégeons nos collaborateurs et notre environnement	22
Nous favorisons la protection de la vie privée des collaborateurs	25

L'intégrité dans le cadre des soins prodigués aux patients 26

Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients	28
Nous dialoguons en toute honnêteté avec les prestataires de soins de santé	28
Nous garantissons la protection de la vie privée des patients et des clients	30

L'intégrité dans notre secteur d'activité 32

Nous nous conformons aux lois et réglementations de notre secteur d'activité	34
Nous faisons de la qualité et de la sécurité des produits notre priorité	35
Nous assurons la promotion de nos produits de façon responsable	36
Nous respectons des normes rigoureuses en matière de recherche et de développement	36
Nous respectons des pratiques commerciales dignes de confiance	38
Nous nous conformons aux lois de lutte contre la corruption	40
Nous protégeons les biens de la société	42
Nous nous montrons précis dans la gestion et la conservation de nos documents	44
Nous faisons preuve d'éthique dans le cadre du recueil de renseignements stratégiques	44
Nous communiquons de manière appropriée avec le public	45

L'intégrité sur le marché 46

Nous évitons les conflits d'intérêts	48
Nous respectons les lois antitrust	50
Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initiés	50
Nous observons les lois en matière d'exportations/d'importations	52
Nous nous montrons vigilants aux paiements d'origines suspectes	53
Nous traitons les fournisseurs équitablement	54
Nous coopérons avec l'administration	55

L'intégrité au sein de la communauté 56

Nous sommes de véritables citoyens du monde	58
Nous contribuons à protéger la planète	60

Renoncations 62

Contacts et ligne d'assistance 64

Engagement à l'égard du Code 66

Index 67

L'intégrité sur notre lieu de travail

Notre travail, quelle qu'en soit la nature, a plus de sens si nous l'effectuons avec intégrité et honnêteté.

Nous respectons notre Code	12
Nous prenons les bonnes décisions	16
Nous parlons franchement	18
Nous nous montrons respectueux	20
Nous protégeons nos collaborateurs et notre environnement	22
Nous favorisons la protection de la vie privée des collaborateurs	25



Nous respectons notre Code

Chaque jour, nous avons l'occasion de nous adonner à notre passion, à savoir mettre au point et commercialiser des produits qui font progresser la santé dans le monde entier.

La confiance n'est pas acquise. Nous la gagnons chaque jour à travers chacune des mesures que nous prenons. Cela signifie que chacune de nos décisions a des conséquences sur la vie de beaucoup de personnes. Et nos actions individuelles ont des effets sur la société tout entière. Notre Code nous oriente pour prendre les bonnes décisions. Il nous indique les politiques et les procédures qui s'appliquent à nous. Il nous aide à profiter d'un lieu de travail plus gratifiant.

Notre Code représente les normes rigoureuses qui nous placent au rang des sociétés les plus respectées de la planète. Nous attendons de tous les collaborateurs d'AbbVie qu'ils agissent dans le respect de celui-ci. À l'aide des ressources internes et externes, nous procédons à des passages en revue courants et spéciaux de nos pratiques commerciales, afin de contrôler leur conformité à notre Code, à nos politiques, à nos procédures et à la loi. Ces contrôles de nos processus commerciaux nous donnent la possibilité de détecter les domaines dans lesquels nous pouvons apporter des améliorations et remédier à de potentielles préoccupations pour nous assurer que nous exerçons nos activités de manière appropriée.

C'est ainsi que nous agissons

Les différences culturelles qui caractérisent les sociétés du monde entier peuvent se traduire par des points de vue différents sur la manière de conduire les affaires. Lorsque les coutumes locales entrent en conflit avec notre Code, conformez-vous à celui-ci. Si vous n'êtes pas certain de ce que vous devez faire, demandez à votre supérieur hiérarchique ou bien contactez le [Bureau d'éthique et de conformité](#) ou notre [Service Juridique](#).

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.

Qui doit respecter notre Code

Notre Code s'applique à tous les collaborateurs d'AbbVie dans le monde entier. Nous escomptons de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux et des tiers avec lesquels nous exerçons des activités qu'ils respectent des normes rigoureuses semblables à celles que nous avons établies pour nous-mêmes et obéissent à un comportement conforme à l'esprit du Code, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables, lorsqu'ils travaillent pour le compte d'AbbVie.

Des responsables servant de modèles

Si vous managez d'autres collaborateurs, vous donnez le ton de notre culture d'intégrité. Encouragez le respect de notre Code. Écoutez les préoccupations des collaborateurs. Ne tolérez aucun comportement irrégulier, ni activité illicite ou contraire à l'éthique sur votre lieu de travail ou dans un autre secteur de la société. Votre engagement à l'égard de notre Code et vos actions positives concourent aux performances d'AbbVie, mais, plus important encore, ceux-ci contribuent à protéger notre réputation.



Nos Principes

Notre objectif est important et notre philosophie est claire. Nous assumons la responsabilité de générer un impact remarquable sur la vie des personnes par le biais de médicaments et de solutions innovants que nous créons ensemble. Nous plaçons notre compassion pour les personnes, notre engagement envers l'innovation et l'inclusion, notre service à la communauté et notre intégrité sans compromis au cœur de toutes nos actions.

Le fonctionnement comme une équipe AbbVie nous permet de prendre bien soin de nos patients, leurs familles, nos employés et nos communautés. Nous nous efforçons de prendre les bonnes mesures dans notre quête de la plus grande qualité, conformité, sécurité et performance. Dans tout ce que nous faisons, nous nous investissons et innovons sans cesse pour répondre à des besoins non comblés, en créant de nouveaux médicaments et de nouvelles approches en matière de soins de santé pour un monde plus sain.

En général, nos employés s'adaptent à différents contextes et perspectives et dispensent un traitement équitable, avec dignité et respect, ce qui nous permet d'atteindre tout notre potentiel. Nous jouons notre rôle avec fierté pour servir et soutenir nos communautés et pour protéger l'environnement. Nous générons ainsi un impact durable sur les soins de santé et au-delà.

Notre mission n'est pas facile, mais nous persévérons parce que ce que nous faisons inspire l'espoir et transforme des vies tous les jours.

- **Transformer des vies:** nous inspirons l'espoir et transformons des vies tous les jours. Nous prenons des décisions basées sur notre profonde attention et notre compassion pour les personnes et générons un impact durable sur nos patients, leurs familles, nos employés et la communauté.
- **Agir avec intégrité:** nous nous efforçons de prendre les bonnes mesures en toutes circonstances. Nous plaçons l'intégrité sans compromis au cœur de toutes nos actions pour atteindre la meilleure qualité, conformité, sécurité et performance.
- **Moteur d'innovation:** nous innovons sans cesse dans tout ce que nous entreprenons pour répondre à des besoins non comblés. Nous investissons dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments et approches de soins de santé pour un monde plus sain.
- **Adopter la diversité et l'inclusion:** nous dispensons un traitement équitable, avec dignité et respect. Partout dans le monde, nos employés s'adaptent à différents contextes et perspectives, ce qui nous permet d'atteindre tout notre potentiel.
- **Servir la communauté:** nous sommes fiers de servir et soutenir la communauté et menons notre mission pour protéger l'environnement. Nous générons un impact remarquable sur les soins de santé et au-delà.

Nous prenons les bonnes décisions

Notre Code ne peut pas vous indiquer ce que vous devez faire Dans chaque situation.

Notre Code ne peut pas vous dire les mesures à prendre dans chaque situation. Dans la plupart des cas, si vous vous conformez à nos politiques et procédures, ainsi qu'à la législation en vigueur, votre décision est probablement correcte. Faites preuve de bon sens. Soyez honnête et juste. Si le bon choix n'est pas clair, adressez-vous à votre responsable, au [Bureau de la déontologie et de la conformité](#), à notre [Service Juridique](#) ou à un autre de nos [Contacts](#).

Faire la différence

Lors d'une réunion, un collègue et moi entendons une consultante dire quelque chose qui semble déplacé. En en discutant plus tard, nous convenons tous deux que ce n'était pas de bon goût, mais mon collègue ne pense pas que cela enfreigne une règle ou une loi quelconque. Je respecte la consultante et ne veux pas lui attirer d'ennuis, mais je parle à mon supérieur hiérarchique de ce qui s'est passé, parce que je pense que c'est mieux pour la société.



Prendre la bonne décision..



Est-ce légal?



Est-ce conforme à nos politiques et à nos procédures?



Cela correspond-il aux pratiques acceptées dans notre secteur d'activité?



Cela respecte-t-il notre culture d'intégrité?



Cela favorise-t-il nos performances et nos objectifs?



Serais-je à l'aise si cela était publié?

.....

Si la réponse est **Oui** à toutes les questions:
Faites-le ! Votre décision est probablement la bonne.

Si la réponse est **Non** à l'une des questions:
Ne le faites pas ! Cela peut mettre le patient, vous-même, quelqu'un d'autre ou la société en danger.

Si vous **n'êtes sûr** d'aucune des réponses à ces questions:
Discutez-en avec un responsable, le [Bureau d'éthique et de conformité](#), notre [Service Juridique](#) ou d'un autre de nos [Contacts](#).

Nous parlons franchement

Notre culture encourage les communications ouvertes et les discussions respectueuses.

La responsabilité incombe à chacun de parler franchement ! C'est ainsi que nous réglons les problèmes et faisons progresser nos performances.

Si vous...
souhaitez savoir
quelque chose au
sujet d'un problème
de conformité, de nos
politiques ou de nos
procédures

**Parlez
franchement!**

Si vous...
êtes témoin d'un
comportement
irrégulier, d'une
violation du Code ou
d'une activité illicite

**Parlez
franchement!**

Si vous...
soupçonnez un
comportement
irrégulier, une violation
du Code ou une
activité illicite

**Parlez
franchement!**

N'attendez pas que quelqu'un d'autre le fasse. Quelquefois, un simple « merci de ne pas faire cela » adressé à un collègue peut suffire pour corriger le comportement. Si cela ne fonctionne pas, soulevez vous-même la préoccupation. Lorsqu'il s'agit de comportement illicite ou contraire à l'éthique, fermer les yeux nous met tous en danger.

Effectuer un signalement.

Une brève conversation avec un supérieur peut aisément remédier à de nombreux problèmes. D'autres méthodes permettent également de signaler vos inquiétudes. Veuillez consulter notre page de [Contacts](#) afin d'obtenir une liste des ressources à votre disposition pour vous aider, y compris notre [Portail mondial de ligne d'assistance](#), une option confidentielle disponible pour faire part de vos préoccupations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Lorsque vous déclarez un problème, nous enquêtons rapidement sur celui-ci et prenons des mesures correctives selon le besoin. Lorsque la loi l'autorise, vous pouvez effectuer un signalement sous couvert de l'anonymat. Ne craignez jamais de faire part d'une inquiétude.

Nous n'usons pas de représailles

Notre politique d'interdiction de représailles se conforme à notre engagement à l'égard de l'intégrité. Manifestez et signalez librement vos préoccupations. Nous ne tolérerons l'exercice d'aucune mesure de représailles à votre encontre pour avoir effectué un signalement de bonne foi. Toute personne se révélant impliquée dans des actes de représailles est passible de mesures correctives pouvant aller jusqu'au licenciement.

C'est ainsi que nous agissons

Nous traitons avec respect tous les signalements réalisés de bonne foi et enquêtons sur ceux-ci. Cela signifie que vous nous indiquez ce que vous pensez être la vérité. Vous n'avez pas besoin de connaître tous les faits pour effectuer un signalement. Si, en toute honnêteté, vous soupçonnez un comportement irrégulier ou illicite, signalez-le. Cela contribuera à préserver notre réputation et la confiance que les personnes placent en nous.



De nombreuses méthodes vous permettent de soulever des problèmes ou des préoccupations. Mettez-vous en rapport avec...

Votre supérieur hiérarchique

Le service des ressources humaines

Le Bureau d'éthique et de conformité

Le Service Juridique

Le Portail mondial de ligne d'assistance

Veuillez consulter notre page de **Contacts** pour obtenir une liste complète des ressources de signalements d'AbbVie.

Coopérer aux enquêtes

Lorsqu'une enquête est en cours sur une faute professionnelle présumée, nous coopérons et répondons rapidement aux demandes d'information. Cela s'entend de la transmission de documents ou de dossier précis en lien avec l'enquête. Faites part franchement de tout ce que vous savez.

Conséquences en cas de violations

Toute personne se révélant impliquée dans un comportement irrégulier, une violation de notre Code, de nos politiques ou de nos procédures et/ou de la législation ou des réglementations en vigueur est passible de mesures correctives pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous nous montrons respectueux

Notre lieu de travail encourage la collaboration et l'inclusion.

La mise en commun et la valorisation d'idées et de points de vue variés élargissent nos horizons, concourant à animer l'innovation et la réalisation de nos objectifs.

Nous attachons de l'importance à la diversité et à l'inclusion

Nous aspirons à vous proposer un lieu de travail dynamique et inclusif, qui mobilise nos collaborateurs dans leur grande diversité. Nous faisons nôtres les différences et promovons l'égalité des chances dans nos pratiques en matière d'emploi. Nous n'exerçons aucune discrimination reposant sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, l'âge, le sexe, un handicap physique ou mental, l'état de santé (y compris une grossesse), une information génétique, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la situation familiale, un statut d'ancien combattant protégé ou une autre caractéristique quelconque protégée par la loi.

Faire la différence

Je fais actuellement passer des entretiens d'embauche à des candidats postulant pour rejoindre mon équipe. Bien que je ne travaille pas dans un pays disposant de lois de lutte contre la discrimination, je prévois de respecter l'engagement d'AbbVie au point de vue de l'égalité des chances et de proposer le poste au candidat le plus qualifié sur la foi de ses connaissances, de ses compétences et de ses aptitudes.

Nous promovons le respect.

Ce sont nos collaborateurs qui assurent la réussite d'AbbVie. Nous promovons un lieu de travail exempt de tout harcèlement au sein duquel les personnes sont traitées avec respect et dignité. Nous ne tolérons aucun comportement répréhensible (verbal, visuel ou physique) malvenu ou visant toute personne en raison de ses caractéristiques protégées par la loi. Cela s'entend de toute conduite qui perturbe le travail de quelqu'un ou génère un environnement de travail d'intimidation, hostile ou offensant.

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.

C'est ainsi que nous agissons

Au titre des exemples de comportements irréguliers peuvent être cités ...

- Les remarques, les courriers électroniques, les photos ou autres documents imprimés intimidants, dégradants ou de mauvais goût,
- Les atteintes ou les épithètes à caractère racial ou religieux,
- Les plaisanteries, les photos, les commentaires ou autres paroles à caractère dénigrant ou sexuel et
- Les contacts physiques non sollicités.



En savoir plus

Consultez la politique anti-harcèlement/discrimination d'AbbVie ou contactez les ressources humaines pour obtenir des informations supplémentaires.



Nous protégeons nos collaborateurs et notre environnement

Nous sommes déterminés à protéger l'environnement, la sécurité et la santé de nos collaborateurs, de nos sous-traitants et de nos communautés.

Nos programmes d'environnement, de santé et de sécurité cherchent à offrir à nos collaborateurs un lieu de travail sain et sécurisé, à réduire au minimum les blessures et les maladies, à diminuer l'empreinte environnementale d'AbbVie et à assurer la conformité réglementaire.

Faites votre part pour travailler de manière sûre et durable sur le plan de l'environnement. Assumez la responsabilité du maintien d'un lieu de travail dépourvu d'incident et signalez vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou au représentant du service environnement, santé et sécurité de votre site.

Faire la différence

En installant un nouvel appareil, j'ai remarqué un rebord très coupant au niveau du poste de travail d'un collaborateur. En tant qu'ingénieur d'AbbVie, j'ai pris des mesures proactives pour faire disparaître le rebord coupant afin qu'aucun collaborateur ne se blesse.



En savoir plus

En savoir plus sur [notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité](#) et la position d'AbbVie concernant la [gestion environnementale](#).

Nous conduisons prudemment.

Nous reconnaissons la nécessité d'éviter les distractions lorsque nous conduisons des véhicules dans le cadre de nos fonctions professionnelles. Si vous conduisez au titre de votre emploi chez AbbVie, vous avez l'interdiction de vous servir d'appareils portatifs lorsque vous êtes au volant. Vous pouvez utiliser les appareils mains libres pour réaliser certaines tâches, mais uniquement dans la mesure où cet usage ne présente pas de danger et s'avère conforme au droit local.



En savoir plus

En savoir plus sur [la norme mondiale d'AbbVie sur les distractions au volant](#).



Nous ne tolérons aucun abus de stupéfiants

La consommation de drogues et l'abus d'alcool de tout collaborateur est incompatible avec l'engagement pris par AbbVie en vue d'assurer un environnement de travail sain, sûr, sécurisé et productif. L'exercice de vos fonctions en état d'ébriété ou sous l'effet de stupéfiants est irresponsable, peut compromettre votre sécurité, celle d'autres personnes et nuire à votre performance au travail.



En savoir plus

Consultez la politique sur les drogues et l'alcool d'AbbVie pour obtenir des informations supplémentaires.

Nous ne tolérons aucun acte de violence sur le lieu de travail

AbbVie s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de toute intimidation, violence ou menace de violence. Tout collaborateur prenant connaissance de menaces, d'un comportement menaçant, de l'amorce d'actes de violence éventuels ou réels doit le signaler sans attendre à un supérieur hiérarchique, au [Service des Ressources Humaines](#) ou au [Service Sécurité](#).

Conformément au droit applicable, les armes sont interdites dans les locaux, les véhicules de la société, dans le cadre des activités d'AbbVie ou lors des réunions et réceptions en lien avec la société.



En savoir plus

Consultez notre politique de prévention de la violence sur le lieu de travail pour obtenir des informations supplémentaires.

Nous favorisons la protection de la vie privée des collaborateurs

Notre politique mondiale sur la protection de la vie privée protège les informations personnelles sur les collaborateurs.

Les collaborateurs ne doivent nourrir aucune inquiétude, en sachant que nous n'utilisons les données sur ces derniers qu'à des fins opérationnelles légitimes. Nous préservons les données sur les collaborateurs de toute utilisation abusive ou transmission à des sources non autorisées. Tous les tiers doivent également se soumettre à l'engagement que nous avons pris à l'égard de la protection de la vie privée des collaborateurs.

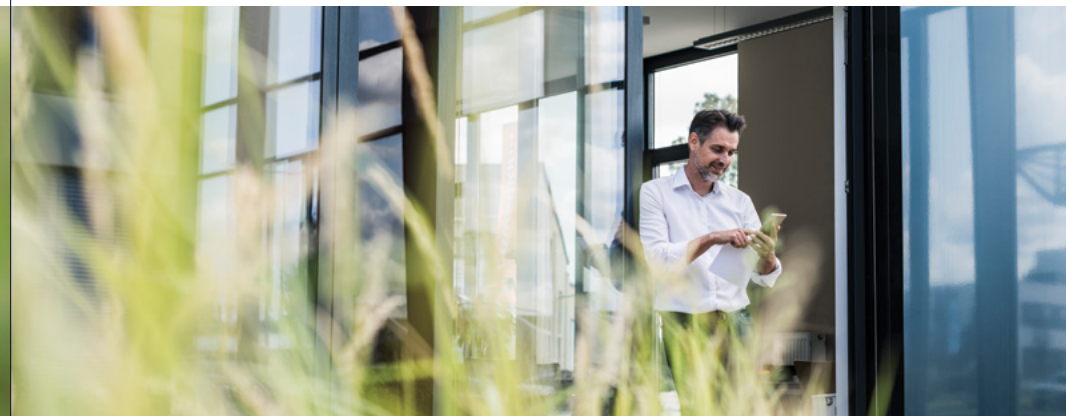
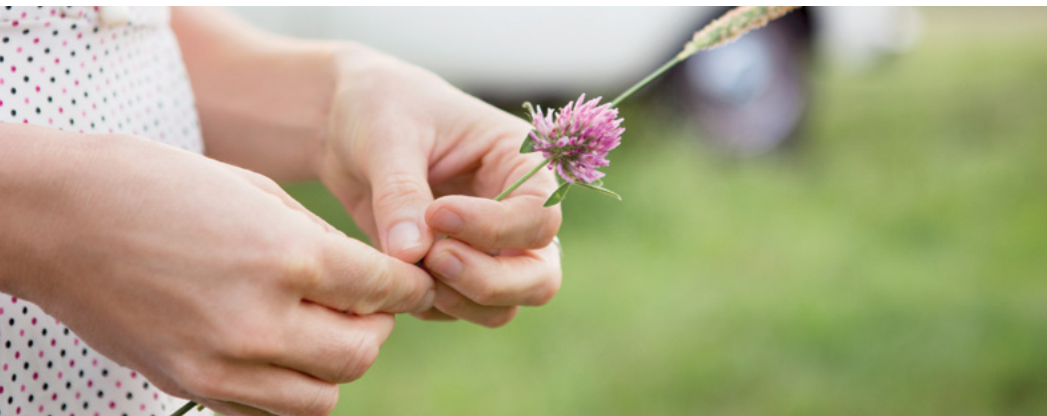
Faire la différence

La représentante d'un fournisseur me demande le numéro de téléphone personnel d'un autre collaborateur d'AbbVie. Dans la mesure où je travaille au service des ressources humaines, elle pense probablement que ce renseignement figure dans mes fichiers. La représentante me dit avoir une fois déjà rencontré le collaborateur et qu'ils ont discuté de la possibilité de se retrouver en dehors du travail. Je lui indique que je ne suis pas autorisé à donner ce genre d'information personnelle.



En savoir plus

Consultez la politique de confidentialité internationale d'AbbVie pour obtenir des informations supplémentaires.



L'intégrité dans le cadre des soins prodigués aux patients

Nous œuvrons en équipe pour améliorer la santé dans le monde.

Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients	28
Nous dialoguons en toute honnêteté avec les prestataires de soins de santé	28
Nous garantissons la protection de la vie privée des patients et des clients	30





Nous sommes déterminés à améliorer la vie des patients

Nous articulons notre travail, nos décisions et nos communications professionnelles autour du développement de la médecine à travers des produits et des thérapies innovants.

Ceci est au cœur de tout ce que nous accomplissons. Lorsque nous orientons nos activités en vue d'améliorer la vie des patients de cette manière, nous savons que nous faisons ce qui est juste.

Nous dialoguons en toute honnêteté avec les prestataires de soins de santé

Les prestataires de soins de santé se trouvent aux avant-postes de la gestion des soins thérapeutiques.

Nous collaborons avec ces derniers afin de garantir que nos produits sont convenablement prescrits et distribués aux patients qui en ont besoin. La volonté qui nous anime d'établir des communications claires avec les prestataires de soins de santé sert l'intérêt supérieur des patients et favorise les progrès médicaux.

Nous prenons soin de nous assurer de ce que les informations sur les produits sont exactes, complètes, pertinentes et à jour. Nous nous montrons équitables et ouverts dans nos opérations avec les prestataires de soins de santé et nos clients. Nous ne proposons et n'offrons pas de cadeaux ni d'autres articles ou services de valeur en vue d'obtenir en retour une préférence pour nos produits ou d'influencer une décision médicale. Nous comptons sur la qualité de nos produits et sur les résultats obtenus sur le plan de soins de santé pour influencer les pratiques d'achats et de prescriptions. Cela renforce la réputation positive que nous avons acquise dans le monde entier.

C'est ainsi que nous agissons

Notre engagement au regard de la transparence nous offre un autre moyen de susciter la confiance du public à l'égard de notre société. Nous suivons et soumettons des déclarations exactes des articles de valeur quelconques que nous avons offerts aux prestataires de soins de santé ou aux hôpitaux universitaires. Selon votre lieu de travail, il se peut que vous ayez besoin de suivre les règlements, dépenses et frais couvrant des postes tels que...



les repas



les déplacements



les missions de consultants et de conférenciers



les matériels pédagogiques



les subventions et les dons caritatifs



la recherche

Faire la différence

Je suis en communications régulières avec un hôpital de recherche et souhaite envoyer à l'établissement un panier de bonbons à distribuer auprès de ses employés en cadeau pour les fêtes. Après avoir demandé l'avis du Bureau d'éthique et e conformité d'AbbVie, celui-ci me répond que, bien qu'il s'agisse d'une offre attentionnée, je ne dois pas y donner suite, car la société pourrait avoir l'air d'essayer d'inciter les médecins de l'hôpital à faire des affaires avec AbbVie.

Nous garantissons la protection de la vie privée des patients et des clients

La protection de la vie privée des patients, des professionnels de soins de santé et des clients est primordiale.

Nous traitons les renseignements permettant l'identification des patients et des clients avec prudence et respect. Que nous recueillions ces renseignements oralement, sous forme imprimée ou par voie électronique, nous ne nous en servons qu'à des fins opérationnelles légitimes, ce toujours conformément aux avis transmis et aux consentements obtenus. Cela s'applique également aux particuliers et aux fournisseurs tiers qui font des affaires avec nous. Nous imposons à nos fournisseurs de respecter des normes de protection en matière de vie privée et de sécurité semblables à celles assurées par AbbVie à cet égard pour les renseignements permettant l'identification d'une personne.

Les « renseignements permettant l'identification d'une personne »

s'entendent de toutes informations ou série d'informations qui identifient ou peuvent raisonnablement être utilisées pour identifier une personne. Une date de naissance, l'âge, une adresse, les noms des parents, un numéro de sécurité sociale et un numéro de carte de crédit en sont quelques exemples. Vous devez réduire au minimum les renseignements permettant l'identification des patients et des clients que vous transmettez et ne les communiquer à vos collègues d'AbbVie que si ceux-ci sont autorisés à les recevoir et en ont besoin à une fin opérationnelle légitime.

C'est ainsi que nous agissons

Il est de notre responsabilité de ...

- Nous conformer à l'ensemble des lois applicables et des politiques d'AbbVie afin de préserver la nature confidentielle des informations dans les pays au sein desquels nous exerçons nos activités,
- Ne jamais utiliser ni transmettre de renseignements permettant l'identification d'une personne d'une manière qui s'avère incompatible avec l'avis fourni au moment du recueil des informations ou de l'obtention d'un consentement quelconque et de
- Signaler toute divulgation non autorisée de renseignements permettant l'identification d'une personne au service de sécurité mondiale par le biais de la **ligne d'assistance de notre Centre de commande mondial 1.847.935.5555** ou de votre supérieur hiérarchique local en charge de la protection de la vie privée, à notre [Service Juridique](#) ou au [Bureau d'éthique et de conformité](#).

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.

Faire la différence

Une consultante externe qui aide à Fairela publicité et la promotion des produits d'AbbVie m'appelle pour m'indiquer qu'elle est en train de monter une présentation en vue d'une conférence médicale et me demande les noms des médecins qui ont prescrit nos produits et ceux de leurs patients, afin de pouvoir s'entretenir avec eux. Je sais que ces informations sont personnelles et que révéler des données relatives à un patient sans disposer de l'autorisation appropriée peut constituer une infraction à la loi, je refuse donc de donner suite à sa demande.



En savoir plus

Lire [l'avis de confidentialité en ligne d'AbbVie](#).



L'intégrité dans notre secteur d'activité

La croissance et l'innovation exigent un engagement absolu à l'égard de la transparence.

Nous nous conformons aux lois et réglementations de notre secteur d'activité	34
Nous faisons de la qualité et de la sécurité des produits notre priorité	35
Nous assurons la promotion de nos produits de façon responsable	36
Nous respectons des normes élevées en matière de recherche et de développement	36
Nous respectons des pratiques commerciales dignes de confiance	38
Nous nous conformons aux lois de lutte contre la corruption	40
Nous protégeons les biens de la société	42
Nous nous montrons précis dans la gestion et la conservation de nos documents	44
Nous faisons preuve d'éthique dans le cadre du recueil de renseignements stratégiques	44
Nous communiquons de manière appropriée avec le public	45



Nous nous conformons aux lois et réglementations de notre secteur d'activité

Nous attachons de l'importance à la confiance que nous avons acquise de longue date dans le monde entier.

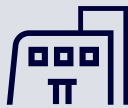
Les patients, les prestataires de soins de santé, les clients et les fournisseurs savent qu'ils peuvent se fier à nous parce que nous nous conformons aux lois, réglementations et codes qui régissent l'industrie pharmaceutique et notre société (par exemple la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA) et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations - IFPMA).

C'est ainsi que nous agissons

Le respect des uns envers les autres, nos performances commerciales et notre culture s'entendent de la connaissance et de l'obéissance aux règles et aux réglementations qui régissent notre secteur d'activité. Celles-ci incluent les lois et règlements concernant:



la recherche et le développement



la fabrication de nos produits



la promotion et la vente de nos produits



le marketing de nos produits et



la distribution de nos produits

Dans la mesure où nous sommes une société publique installée aux États-Unis, nous nous conformons à certaines lois américaines partout où nous exerçons nos activités, sauf exigence plus restrictive d'un pays étranger ne présentant pas de conflit avec la législation américaine.

Si vous vous situez en dehors des États-Unis dans un emplacement dont les réglementations, règles ou lois semblent contredire notre Code ou les réglementations américaines applicables, sollicitez l'avis de votre supérieur hiérarchique ou demandez conseil auprès de notre [Service Juridique](#).

Nous faisons de la qualité et de la sécurité des produits notre priorité

L'importance que nous accordons à la qualité et à la sécurité de nos produits est gravée dans notre culture.

C'est pourquoi les patients et les clients se fient à nos produits. C'est aussi pour cette raison que les autorités de notre secteur d'activité et les médecins-experts respectent notre société.

Nos usines obéissent aux normes actuelles des bonnes pratiques de fabrication et se conforment à de strictes procédures de contrôle de la qualité. Les fournisseurs d'AbbVie sont également soumis à ces normes et doivent maintenir un système de gestion de la qualité.

Signalez tout résultat défavorable, inattendu ou indésirable rattaché à l'utilisation d'un produit d'AbbVie, que celui-ci soit imputable ou non à un tel produit d'AbbVie, dans un délai d'un jour ouvrable à compter du moment où vous avez connaissance de l'événement indésirable. Appelez le **800.633.9110** ou suivez les procédures pour votre groupe ou filiale afin que l'ensemble des personnes et des organismes publics de réglementation compétents en soient informés. Votre filiale ou service local peut disposer de procédures propres pour le signalement des préoccupations liées à la sécurité.

Faire la différence

L'un des représentants d'un fournisseur potentiel d'AbbVie m'aborde pour solliciter un engagement par contrat. Le fournisseur est tenu en haute estime et je pense que l'association permettrait d'améliorer les performances d'AbbVie. Le représentant m'indique que notre processus d'examen/de vérifications d'usage n'est pas nécessaire en raison de la réputation établie de son entreprise. Je lui réponds qu'il ne peut pas esquiver nos politiques et procédures et j'insiste sur le fait que celles-ci doivent être suivies de manière à pouvoir conserver nos normes rigoureuses.



En savoir plus

Consultez notre politique de bonnes pratiques scientifiques pour obtenir des informations supplémentaires.

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.

Nous assurons la promotion de nos produits de façon responsable

Notre travail de publicité et de promotion s'attache à communiquer des informations utiles sur les produits aux prestataires de soins de santé, aux patients et aux clients.

Nous ne promovons nos produits pharmaceutiques qu'aux fins pour lesquelles ils ont été agréés ou autorisés par les organismes publics ou de réglementation (ex.: nous ne promovons pas aux États-Unis une utilisation qui a été approuvée par les Français, mais ne l'a pas été par l'administration américaine). Les propriétés attribuées à nos produits sont fondées sur des observations scientifiques, les pratiques médicales acceptées et les règles d'étiquetage agréées par l'administration de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous respectons des normes élevées en matière de recherche et de développement

Notre portefeuille diversifié de médicaments est fondé sur une science avant-gardiste.

Nous découvrons, développons et améliorons nos produits grâce à des études et à des essais cliniques qui se conforment aux normes du secteur. Nous unissons nos efforts dans le cadre de la recherche et du développement afin d'atteindre notre objectif commun qui vise la découverte de nouvelles façons d'améliorer les résultats sanitaires.

Essais cliniques.

Nos essais cliniques suivent les procédures rigoureuses applicables à l'échelle mondiale. Les chercheurs et les investigateurs cliniques possèdent les diplômes requis et font preuve d'objectivité et de transparence. Les participants aux essais cliniques sont traités avec dignité et respect. Nous n'accomplissons des essais cliniques que dans les pays respectant les lignes directrices internationales relatives à la conduite des essais cliniques et à la protection des êtres humains.



En savoir plus

En savoir plus sur nos [essais cliniques](#).

C'est ainsi que nous agissons

- De rigoureuses politiques et procédures guident la façon dont nous menons nos recherches.
- Les essais cliniques sont examinés par des comités de déontologie indépendants. Nous obtenons le consentement éclairé des participants avant d'engager un essai clinique et protégeons ces derniers de tout risque déraisonnable.
- Les analyses et les résultats des études font l'objet de comptes rendus précis en temps opportun.
- La paternité et la publication des résultats des études respectent les pratiques acceptées de notre secteur d'activité.
- Nous communiquons nos relations financières (quelles qu'elles soient) avec les investigateurs lorsqu'une recherche est effectuée en notre nom.

Bien-être des animaux.

Le traitement sans cruauté des animaux est essentiel à notre approche de découverte et de développement scientifiques de médicaments de qualité. Nous satisfaisons à toutes les réglementations et normes applicables relativement aux soins des animaux de laboratoire. Nous nous efforçons de réduire au minimum la souffrance et la douleur. Lorsque nous travaillons avec des modèles animaux, notre engagement à l'égard du bien-être des animaux obéit aux principes acceptés sur le plan international connus en anglais sous le nom des « 3R » (Reduction, Refinement, Replacement, à savoir réduction, perfectionnement et remplacement), qui régissent l'utilisation sans cruauté des animaux dans la recherche.



En savoir plus

En savoir plus sur [l'engagement d'AbbVie envers l'utilisation responsable des animaux dans la recherche](#).

C'est ainsi que nous agissons

- Chaque fois que nous le pouvons, nous cherchons des alternatives à l'expérimentation animale.
- Nous préférons travailler avec des laboratoires certifiés par AAALAC International.

Nous respectons des pratiques commerciales dignes de confiance

Nous nous conformons à l'ensemble des lois applicables qui réglementent notre activité.

Nous menons nos activités de manière transparente et éthique et nous conformons à toutes les lois en vigueur. Beaucoup de ces lois concernent la manière dont nous faisons la promotion et la vente de nos produits médicaux. Il n'est pas acceptable, sous aucun prétexte, d'essayer d'influencer les décisions d'achat d'une manière contraire à l'éthique, inappropriée ou illégale, ou donnant lieu à un conflit d'intérêts potentiel. Nous interdisons strictement la réception ou la proposition de pots-de-vin et la participation dans toute forme de corruption. Nous sommes honnêtes, ouverts et francs lorsque nous interagissons avec des clients potentiels intéressés par l'achat ou la prescription de nos produits.



C'est ainsi que nous agissons

Compliance with the law inspires trust in our culture of integrity. We abide by all laws, regulations, policies and procedures that apply to our jobs including ...

- **La loi américaine relative à la lutte contre les commissions occultes (Anti-Kickback Statute).** Nous n'offrons pas quoi que ce soit de valeur en vue d'inciter un professionnel de santé à utiliser ou à recommander des médicaments qui sont payés ou remboursés par l'État.
- **La loi américaine sur les demandes fallacieuses (False Claims Act) et aux législations semblables en vigueur dans les autres pays.** Nous ne soumettons pas ni ne faisons soumettre de demande fallacieuse de remboursement de soins de santé auprès de l'administration.
- **La loi américaine sur les produits alimentaires, les médicaments et les produits cosmétiques (Food, Drug and Cosmetic Act) et aux législations semblables en vigueur dans les autres pays.** Nous ne faisons pas la promotion de produits réglementés ni d'une indication n'ayant pas reçu l'agrément du Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA).
- **La législation sur la transparence.** Nous déclarons certains règlements effectués au profit de médecins et d'autres clients, comme l'exigent les lois et réglementations sur la transparence dans chaque lieu où nous exerçons nos activités.
- **La FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) des États-Unis, l'UK Bribery Act et d'autres lois similaires dans d'autres pays.** Nous interdisons la réception ou la proposition de pots-de-vin et la participation dans toute forme de corruption. En outre, nous respectons toutes les lois et réglementations locales en matière de lutte contre la corruption.

Si vous vous situez dans une situation en dehors des États-Unis où les réglementations, règles ou lois semblent contredire notre Code ou les réglementations américaines en vigueur, sollicitez l'avis de votre supérieur hiérarchique ou demandez conseil auprès de notre [Service Juridique](#).



En savoir plus

Consultez le [code de PhRMA sur les interactions avec les professionnels de santé](#) et le [code d'éthique d'AdvaMed sur les interactions avec les professionnels de santé](#).

Nous nous conformons aux lois de lutte contre la corruption

Nous ne tolérons aucun paiement illicite. Nous comprenons qu'accepter, proposer ou offrir quoique ce soit de valeur pour influencer une décision commerciale ou acquérir un avantage commercial indu est malhonnête.

Nous comprenons également que tout paiement illicite reçu ou versé peut avoir de graves répercussions pour les personnes impliquées, pour AbbVie et en fin de compte pour notre industrie et les personnes que nous servons. Nous prenons soin de tenir à jour des livres et documents comptables exacts afin de prendre en compte tous les paiements versés et reçus. En outre, nous évitons ne serait-ce que l'apparence de quoi que ce soit d'irrégulier.

Nous reconnaissons que nous sommes susceptibles de répondre des paiements illicites effectués par les tiers exerçant des activités en notre nom. Aussi disposons-nous de processus de vérifications d'usage afin de nous assurer que nous connaissons ceux avec lesquels nous travaillons, qu'ils jouissent d'une réputation d'honnêteté et d'intégrité dans le cadre de leurs activités et que tous les règlements réalisés pour notre compte sont appropriés.

Bien que ceux-ci soient fréquents dans certains pays, nous interdisons le versement de tous paiements de « facilitation » à des agents de l'État afin que ceux-ci se chargent d'actes publics courants.



En savoir plus

Consultez notre politique en matière de lutte contre la corruption pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Je suis chargé de l'entretien des installations de l'emplacement d'AbbVie dans lequel je travaille. Je suis en attente d'une certification particulière exigée par l'administration locale. Un agent de l'État me demande un versement en espèce afin d'accélérer la certification. Je sais que régler une commission telle que celle-ci à un agent de l'État pour faire activer les choses est inacceptable. Je refuse de réaliser le paiement et signale l'incident à mon supérieur hiérarchique et à notre service juridique.



Nous protégeons les biens de la société

Que notre travail nous conduise dans un bureau, un entrepôt, un laboratoire, un hôpital, un établissement de soins de santé, un lieu isolé ou à notre domicile, nous prenons soin des biens d'AbbVie comme si ceux-ci nous appartenaient.

Ces biens s'entendent des ressources d'information ainsi que des actifs physiques, électroniques et financiers. La préservation des biens de tout usage abusif ou négligent, destruction ou divulgation est l'affaire de tous.

Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives. Les informations à propos des activités d'AbbVie sont confidentielles. Nous nous en servons uniquement pour nous acquitter de notre travail et ne les communiquons jamais à quiconque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'AbbVie, n'est pas autorisé à les voir. Nous ne chargeons par d'informations confidentielles, exclusives ni de renseignements permettant l'identification d'une personne sur des sites non autorisés comme les sites de stockage hébergés en nuage, nos comptes de courrier électronique personnel, nos ordinateurs personnels, des emplacements de stockage acquis à titre personnel ou des emplacements non sécurisés et n'y conservons pas de tels informations ou renseignements.

Nous prenons particulièrement soin de protéger les informations et le savoir-faire exclusifs appartenant à AbbVie et que cette dernière met à profit à notre avantage sur le plan de la concurrence sur le marché. Cela s'entend de la propriété intellectuelle telle que des secrets commerciaux (ex.: brevets, marques de commerce, processus de fabrication et méthodes commerciales). En tant que collaborateurs d'AbbVie, nous sommes dans une situation de confiance et pouvons entrer en contact avec des informations confidentielles et des inventions ou y avoir accès, lesquelles sont mises au point par les collaborateurs et agents d'AbbVie. Les informations confidentielles et les inventions sont plus particulièrement définies dans le contrat de travail que vous avez conclu avec AbbVie.



En savoir plus

Consultez notre politique sur les exigences relatives à la divulgation d'informations confidentielles pour obtenir des informations supplémentaires.

C'est ainsi que nous agissons

À certains moments, un organisme public, un fournisseur ou une équipe juridique peut nous demander de divulguer des informations confidentielles. Si vous recevez une demande de ce genre, contactez notre [Service Juridique](#) pour obtenir de l'aide.

Faire la différence

Je suis chercheur chez AbbVie. Alors que mon frère et moi parlions de choses et d'autres, il m'a demandé si AbbVie était en train d'étudier de nouveaux traitements médicamenteux. Je suis au courant d'une nouvelle thérapie innovante qui fait l'objet d'un examen. Cependant, aussi enthousiaste que je sois à l'idée de faire part des projets d'AbbVie, je sais qu'il s'agit d'informations exclusives, je décide donc de ne pas communiquer ces renseignements.

Nous protégeons les biens électroniques et physiques d'AbbVie.

La préservation des installations, des véhicules, de l'ameublement, du matériel, des stocks, des appareils électroniques et des systèmes d'information de tout dommage et perte est la responsabilité de tous. Nous maintenons les biens électroniques et physiques en bon état de fonctionnement, nous ne les gaspillons pas et ne nous montrons jamais négligents dans notre utilisation. Nous préservons la sécurité de nos ordinateurs, de nos autres appareils électroniques, des logiciels et des mots de passe dont nous nous servons pour y accéder. L'utilisation personnelle occasionnelle des ressources d'AbbVie est autorisée, à condition que celle-ci ne nuise pas à votre travail ou n'enfreigne pas nos politiques.

Nous protégeons l'actif financier d'AbbVie.

L'intégrité de nos actifs liquides, de nos titres, de nos comptes bancaires, de notre qualité de crédit et de nos registres financiers est fondamentale pour notre réussite. Nous prenons bien soin de protéger ceux-ci de même que nos autres éléments d'actif financier et en assurons la sécurité. Nous gérons nos budgets de manière responsable. Nous nous conformons aux contrôles comptables, politiques financières et lignes directrices d'AbbVie relatives à l'approvisionnement et aux achats. Si vous avez une préoccupation en matière de comptabilité ou d'audit, parlez franchement.

Faire la différence

En tant que représentant commercial d'AbbVie, je travaille souvent dans des lieux isolés. Quelquefois, pendant que je patiente avant de rencontrer un partenaire commercial, j'utilise l'ordinateur portable de la société pour consulter mes courriers électroniques personnels. Il m'est arrivé une fois de cliquer par erreur sur la pièce jointe d'un courrier électronique, ce qui a entraîné l'arrêt de l'ordinateur. J'ai contacté mon supérieur hiérarchique, qui m'a orienté vers le service informatique afin que j'obtienne de l'aide pour réinitialiser mon appareil en toute sécurité et éviter tout dommage potentiel.

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.

Nous nous montrons précis dans la gestion et la conservation de nos documents

Nous garantissons l'intégrité de nos opérations commerciales en assurant une bonne organisation de nos documents et de nos registres et en veillant à ce que nos écritures soient précises, exhaustives et approfondies.

Nous conservons nos documents en lieu sûr et les tenons à jour conformément à notre programme de gestion des documents. Lorsque nos documents font l'objet d'une ordonnance de conservation pour des raisons juridiques, nous prenons soin de maintenir les documents intacts. Contactez notre [Service Juridique](#) pour en savoir plus à propos des ordonnances de conservation pour des raisons juridiques.



En savoir plus

Consultez notre politique de gestion des documents pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Une collègue vient juste de mener à bien une vente au début du deuxième trimestre d'AbbVie. Elle se demande si consigner une date de signature antérieure au titre de la transaction est acceptable, parce qu'elle veut réaliser un objectif de vente. Je lui rappelle qu'entrer une fausse écriture dans nos documents comptables est non seulement malhonnête, mais peut aussi s'avérer illégal et qu'elle ne doit pas y procéder.

Nous faisons preuve d'éthique dans le cadre du recueil de renseignements stratégiques

Le recueil et l'analyse de renseignements peut nous aider à nous développer, mais nous veillons à rassembler et à utiliser ceux-ci de manière légale et appropriée.

Tout comme nous ne révélons pas nos informations confidentielles ni nos secrets commerciaux, nous n'utilisons pas et ne communiquons pas les informations confidentielles ni les secrets commerciaux de tiers.

C'est ainsi que nous agissons

Nous ne demandons pas et n'utilisons pas d'informations confidentielles ou exclusives obtenues par un collaborateur dans le cadre de son ancien emploi, de même que nous ne révélons pas d'informations confidentielles acquises dans le cadre d'un poste antérieur ni de secret de fabrication de tiers.

Nous communiquons de manière appropriée avec le public

C'est un privilège que de partager la fierté de nos accomplissements avec le monde. Lorsque nous communiquons des informations, le public attend de nous que nous soyons cohérents et précis.

À cette fin, veuillez orienter toutes les demandes de renseignements des médias vers le service des relations publiques. Vous devez obtenir l'autorisation de ce service avant de parler ou d'écrire au nom de la société. Demandez l'avis de votre supérieur hiérarchique avant de rédiger un article pour une revue professionnelle ou d'accepter une mission de conférencier au nom de la société.



En savoir plus

Consultez notre politique sur les communications externes ou contactez les affaires publiques pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Je travaille au service comptabilité d'AbbVie et j'ai une opinion arrêtée à propos d'une nouvelle décision de la Food and Drug Administration (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques). Je souhaite mettre à profit mon blogue personnel pour communiquer mes réflexions et veille à indiquer que mes réflexions m'appartiennent et ne représentent pas celles d'AbbVie. J'en fais explicitement état sur mon blogue.

L'intégrité sur le marché

Les relations s'inscrivant dans la durée reposent sur l'honnêteté et la transparence.

Nous évitons les conflits d'intérêt	48
Nous respectons les lois antitrust	50
Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initié	50
Nous observons les lois en matière d'exportations/d'importations	52
Nous nous montrons vigilants aux paiements d'origines suspectes	53
Nous traitons les fournisseurs équitablement	54
Nous coopérons avec l'administration	55



Nous évitons les conflits d'intérêt

Nos décisions sont fondées sur ce qui convient le mieux à AbbVie et au bien-être des patients, non sur un avantage personnel quelconque.

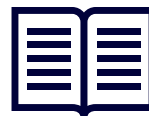
Le fait d'autoriser un intérêt opposé à s'immiscer dans la prise d'une bonne décision peut mettre en danger notre réputation d'honnêteté et d'équité. Ne laissez pas un conflit d'intérêts influencer votre jugement.

Un conflit d'intérêts peut surgir de multiples façons. Vous engager dans une relation personnelle et intime avec une personne employée par un fournisseur d'AbbVie, investir dans une entreprise qui est en concurrence avec AbbVie, mener des affaires au nom d'AbbVie avec une entreprise appartenant à un membre de votre famille ou fournir des services de conseils auprès d'une autre société pharmaceutique, toutes les situations de ce type peuvent présenter un conflit.

À titre d'exemple, un conflit d'intérêts peut exister si ...

- vous travaillez pour un concurrent, fournisseur ou un partenaire commercial d'AbbVie,
- vous possédez une participation dans une entreprise qui vend des marchandises ou des services à AbbVie,
- vous engagez ou recommandez à AbbVie d'embaucher un parent ou un ami,
- vous investissez dans une société qui fournit des produits ou des services à AbbVie,
- un membre de votre famille fait ou souhaite faire des affaires avec AbbVie,
- vous acceptez un cadeau, un paiement ou une faveur émanant d'un partenaire commercial,
- vous offrez un cadeau, un paiement ou une faveur à un partenaire commercial,
- vous acceptez une opportunité d'affaires pour votre compte, laquelle était destinée à profiter à AbbVie et/ou
- vous siégez au conseil d'une entreprise qui fait des affaires avec AbbVie

Communiquez à votre responsable ou aux [Ressources humaines](#) toute situation que vous considérez comme présentant un conflit d'intérêts. Vous devez également faire part des conflits potentiels au [Bureau de la déontologie et de la conformité](#).



En savoir plus

Consultez notre programme de recommandation par les employés et la politique sur l'emploi de membres de la famille ou contactez les ressources humaines pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Un fournisseur avec lequel je collabore depuis de nombreuses années m'aborde pour me demander si j'envisagerais d'exercer une activité de conseil pour son entreprise. Il me garantit que celle-ci est absolument sans rapport avec mon travail auprès d'AbbVie. Je le remercie de sa proposition, mais la refuse. Même si l'activité n'a aucun rapport, je sais de quoi cela pourrait avoir l'air pour les autres et que je dois éviter ne serait-ce que l'apparence d'une relation irrégulière.



Nous respectons les lois antitrust

Nous soutenons la concurrence libre et honnête. La juste tarification de nos produits est essentielle à notre engagement à l'égard de l'amélioration de la santé dans le monde.

C'est pourquoi nous ne nous adonnons jamais à des activités qui restreignent le libre-échange, comme la fixation des prix, le trucage des soumissions ou d'autres ententes qui enfreignent les lois antitrust. Nous ne discutons jamais de tarifications, des clients ni de contrats de vente avec les concurrents et prenons soin d'éviter toute activité pouvant donner l'apparence de limiter le commerce.



En savoir plus

Consultez notre politique de conformité avec les lois antitrust ou contactez le service juridique pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Au cours d'une pause lors d'une conférence de l'industrie, je me joins à deux concurrents et à quelques fournisseurs d'AbbVie pour bavarder autour d'un café. Lorsque quelqu'un commence à discuter de prix et de territoires, j'ai conscience que prendre part à cette conversation pourrait mettre AbbVie en danger, je m'excuse donc immédiatement auprès du groupe et quitte la pièce. J'indique au service juridique ce qui s'est passé dès que la conférence est terminée.

Nous nous conformons aux lois sur les délits d'initié

Dans l'exercice de nos fonctions, nous pouvons entendre parler des activités ou de projets commerciaux d'une entreprise qui n'ont pas encore été rendus publics ou être mis au courant de tels activités ou projets.

Les informations qui n'ont pas été rendues publiques, mais qui, si elles étaient connues, pourraient convaincre un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver les titres d'une société, sont désignées par le terme « informations privilégiées » ou « informations non publiques ». N'utilisez jamais ces informations, que celles-ci concernent AbbVie ou une autre entreprise, pour effectuer une négociation. Ne « renseignez » jamais une autre personne sur ce que vous savez de manière à ce que cette dernière puisse réaliser une négociation. Le délit d'initié et le renseignement sont illicites.

Il existe beaucoup d'informations importantes, non publiques.

Il peut s'agir de n'importe quel renseignement que vous connaissez à propos de...



fusions ou acquisitions



changements intervenant dans une direction



projections ou résultats financiers



stratégies marketing



actions en justice



contrats ou



essais cliniques ou autres données scientifiques

Même après la publication d'informations privilégiées, vous n'êtes pas autorisé à les utiliser pour négocier les titres avant que ne se soit écoulé un certain laps de temps. Contactez notre service juridique pour toute question à propos d'une opération que vous envisagez.



En savoir plus

Consultez notre politique sur les délits d'initiés dans des titres ou contactez le service juridique pour obtenir des informations supplémentaires.

Faire la différence

Ma voisine travaille pour l'un des partenaires de coopération d'AbbVie. Elle m'indique que d'importantes données sur un essai clinique pour un composant développé conjointement par son employeur et AbbVie seront publiées la semaine prochaine. Les données donnent à penser que le composant connaîtra un grand succès au point de vue commercial. Je songe à acheter des actions du partenaire de coopération et à le dire à mon frère, mais je me rends compte que ce que j'ai entendu à propos des deux sociétés pourrait être considéré comme étant des informations importantes, non publiques. Je préserve la confidentialité des informations et ne négocie aucune action de la société afin de ne pas enfreindre notre Code ni la loi.

Nous nous conformons aux lois en matière d'exportations/ d'importations

Nous nous conformons à l'ensemble des lois, réglementations, sanctions et restrictions qui concernent l'importation et l'exportation de nos produits et de nos services.

Nous respectons également les lois américaines anti-boycott qui interdisent ou répriment la coopération avec les boycotts internationaux non sanctionnés par l'administration américaine. Veuillez à connaître et à respecter les lois et réglementations de conformité du commerce afférentes aux pays dans lesquelles nous faisons des affaires. Contactez notre [Service Juridique](#) pour toute question ou préoccupation.

Faire la différence

Un distributeur m'informe qu'il prévoit de vendre des produits qu'il a achetés auprès de nous dans un pays qui fait l'objet de sanctions commerciales globales prises par l'administration américaine. Lorsque j'essaie d'obtenir de plus amples renseignements, il me dit de ne pas m'inquiéter parce que le produit sera livré au distributeur dans un pays voisin non soumis à la sanction et qu'il assumera pleinement la responsabilité de la réexportation des marchandises dans le pays visé par la sanction. Je cesse toutes les expéditions destinées au distributeur et avertis notre service juridique, car je crois que c'est incompatible avec notre Code et les lois commerciales applicables.

Nous nous montrons vigilants aux paiements d'origines suspectes

Les achats et règlements effectués de manière inhabituelle peuvent indiquer une activité illicite.

Prenez garde aux paiements versés à AbbVie ou en notre nom dont l'origine est inconnue, qui sont intégralement réalisés en espèces ou effectués par l'intermédiaire d'un compte bancaire personnel ou d'un établissement financier sans rapport avec le client ou le partenaire commercial. Signalez toute transaction qui vous semble suspecte à notre [Service Juridique](#) ou à notre [Service Financier](#).



En savoir plus

Consultez notre politique sur les lois contre le blanchiment d'argent.

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.



Nous traitons les fournisseurs équitement

Notre association de coopération avec nos fournisseurs repose sur la confiance mutuelle, l'équité et la fierté de contribuer à l'excellence des soins prodigués aux patients.

Nous nous montrons honnêtes et ouverts lorsque nous dialoguons avec les fournisseurs. Nous appuyons les pratiques commerciales concurrentielles et prenons objectivement nos décisions, abstraction faite de tout gain personnel ou financier ou de quelconques relations personnelles.

Faire la différence

Mon service s'apprête à choisir un fournisseur pour du matériel qu'AbbVie devra régulièrement acheter. J'indique à une potentielle fournisseuse que notre politique impose la soumission de trois offres. Elle assure que son entreprise nous proposera le prix le plus bas et qu'il n'y a donc pas besoin de solliciter d'autres offres. Je l'informe qu'elle doit se conformer à notre processus de soumission.



En savoir plus

Consultez notre politique sur le code de conduite des achats et le pouvoir adjudicateur.

C'est ainsi que nous agissons

Tous les fournisseurs d'AbbVie doivent obéir à notre Code de conduite des fournisseurs et à la loi. Si vous remarquez ou soupçonnez une faute, prenez vos responsabilités en le signalant à la Direction en charge des achats et des fournisseurs d'AbbVie, [au Bureau d'éthique et de conformité](#) d'AbbVie soit directement soit par le biais du Portail mondial de ligne d'assistance.

Nous coopérons avec l'administration

Nos communications avec les organismes publics et les agents de l'état sont honnêtes et directes.

Nous satisfaisons à toutes les obligations relativement à l'établissement de rapports précis en temps utile et de tous documents pouvant s'avérer nécessaires et collaborons aux inspections et enquêtes. Lorsque les membres de ces organismes et/ou agents de l'État nous demandent des informations ou des documents ou souhaitent vérifier les données que nous leur avons soumises, nous sommes sincères et faisons preuve de transparence. Si vous recevez une demande, contactez notre [Service Juridique](#).



L'intégrité au sein de la communauté

Les performances de l'entreprise
sont florissantes lorsque cette
dernière fait sienne
la responsabilité sociale.

Nous sommes de véritables citoyens du monde 58

Nous contribuons à protéger la planète 60



Nous sommes de véritables citoyens du monde

La passion que nous partageons pour relever les défis les plus épineux sur le plan de la santé mondiale nous amène à faire face aux besoins des communautés mal desservies.

C'est un honneur pour nous que d'occuper le premier rang en ce qui concerne les initiatives en matière de conscience sociale à l'échelle planétaire. Nous nous associons aux communautés, tant à l'échelle internationale que locale, pour insuffler de l'espoir et ouvrir des possibilités aux personnes dans des domaines comme l'alphabétisation, l'éducation, l'emploi, la santé et plus encore. Nous encourageons la participation à nos programmes sociaux, mais ne contraignons jamais quiconque à se porter volontaire pour des activités.

Nous soutenons les droits de l'homme.

Nous démontrons notre respect de la dignité humaine et des droits de chaque personne en soutenant les principes formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme conçue par les Nations Unies. Nous nous conformons au droit du travail des pays dans lesquels nous faisons des affaires et escomptons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent de même.

C'est ainsi que nous agissons

AbbVie ne tolère aucune violation des droits de l'homme. Nous respectons les lois et les pratiques qui interdisent:

- le travail des enfants,
- le travail forcé, la servitude pour dettes ou la main-d'œuvre engagée à long terme,
- le travail pénitentiaire forcé,
- la traite de personnes et
- les salaires et avantages sociaux inéquitables.

Nous faisons la différence à titre individuel.

Nous faisons l'éloge de la participation dans les communautés au sein desquelles nous résidons et travaillons, mais toute décision de prendre part à des activités caritatives ou politiques est personnelle. Sauf indication contraire, vous pouvez verser une contribution à des organismes caritatifs ou à des candidats, pour des campagnes ou des partis politiques, vous engager ou vous porter volontaire au profit de ceux-ci si vous le souhaitez, mais vous devez toujours utiliser votre nom, vos fonds propres et vos ressources personnelles, non ceux d'AbbVie à moins que vous ne receviez préalablement une autorisation à cet effet.

Faire la différence

Au cours de notre Semaine des possibilités, l'animation annuelle d'AbbVie consacrée au bénévolat, la société encourage chacun de nous à prendre part aux missions de divers organismes à but non lucratif et à aider sa communauté locale. Je suis tellement ravi d'avoir choisi d'y participer ! J'ai vraiment eu l'impression de changer les choses dans le monde. Je sais que le choix de me porter volontaire m'appartient et je suis fier de travailler pour une société qui soutient la participation à ce genre de programmes positifs de sensibilisation.



Nous contribuons à protéger la planète

Nos initiatives en matière d'intendance environnementale contribuent à protéger la planète tout en améliorant l'efficacité, en réduisant les coûts et en préservant notre capacité à faire des affaires à l'avenir.

AbbVie œuvre diligemment pour assurer une intendance environnementale sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, de l'approvisionnement en matières premières à la fabrication et à la distribution de nos produits. Signalez rapidement toute situation ou pratique commerciale qui constitue une préoccupation sur le plan de la sécurité, de la santé ou de l'environnement à votre supérieur hiérarchique ou au représentant du service environnement, santé et sécurité de votre site.

C'est ainsi que nous agissons

TPour protéger la planète, nous faisons tout notre possible pour obéir aux pratiques suivantes...

- diminuer la consommation énergétique, d'eau, la génération de déchets et l'utilisation des autres ressources naturelles,
- favoriser les projets qui produisent de l'énergie à partir de sources renouvelables,
- réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et atténuer les risques pour celui-ci,
- soutenir la réduction des déchets et les efforts de recyclage,
- respecter toutes les réglementations et normes internes sur le plan de l'environnement, de la santé et de la sécurité et
- escompter des fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble des réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.



En savoir plus

En savoir plus sur [notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité](#) et la [position d'AbbVie concernant la gestion environnementale](#).

Rendez-vous sur le portail des politiques d'entreprise de My AbbVie pour accéder à des politiques et procédures supplémentaires sur les sujets traités dans notre Code ou demandez à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité de vous fournir des conseils supplémentaires.



Renonciations

Le comité d'audit du conseil d'administration d'AbbVie peut autoriser une renonciation à notre Code pour les membres de la direction. Le président-directeur général est la seule personne pouvant consentir une renonciation à tout autre collaborateur d'AbbVie. Comme l'exige la loi, nous divulguons publiquement les renonciations.



Contacts et ligne d'assistance

En cas de questions ou de préoccupations, vous disposez de nombreux moyens pour nous contacter. Nous incitons les collaborateurs à recourir à la méthode la plus pratique. Cette liste représente votre guide. Nous incitons les collaborateurs à recourir à la méthode la plus pratique.

Ressources	Contact à propos de	Coordonnées
<p>Portail mondial de ligne d'assistance</p> <p>Faites part de vos préoccupations confidentiellement et sous couvert d'anonymat (lorsque la loi vous y autorise) 24 sur 7</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>Pour signaler vos inquiétudes concernant des situations susceptibles d'être incompatibles avec notre Code ou susceptibles de constituer une violation des lois et réglementations, veuillez utiliser le Portail mondial de ligne d'assistance.</p>
<p>Vice-présidente, Directrice de l'Éthique et de la Conformité</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>Adresse postale: Vice President, Chief Ethics and Compliance Officer, AbbVie, Department V36X1 North Waukegan Road, North Chicago, IL 60064 U.S.A.</p> <p>Les enveloppes doivent comporter l'indication suivante: <i>"Confidential – To be opened by the Vice President, Chief Ethics and Compliance Officer only."</i></p>

Ressources	Contact à propos de	Coordonnées
<p>Service de sécurité mondiale</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié à la sécurité</p>	<p>Ligne d'assistance du centre de commande: 1-847-935-5555</p> <p>Filiales: 1-847-935-5555</p>
<p>Le service des ressources humaines</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié aux ressources humaines</p>	<p>https://abbviehr.abbvionet.com/GL-EN/Pages/Global_HRCentral_Help_All.aspx</p>
<p>Service Juridique</p>	<p>Une préoccupation ou un problème juridique quelconque</p>	<p>legalcodecontacts@abbvie.com</p>
<p>Opérations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement, santé et sécurité • Direction en charge des achats et des fournisseurs • Qualité 	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque</p>	<p>operationsinformation@abbvie.com</p>
<p>Relations publiques</p>	<p>Une préoccupation ou un problème quelconque lié aux médias</p>	<p>PARreviews@abbvie.com</p>



Mon engagement à l'égard du Code de déontologie d'abbvie

Je reconnais avoir reçu, lu et compris le Code de déontologie professionnelle d'AbbVie et en accepte les conditions, y compris celles des politiques, des procédures et du contrat de travail auxquels renvoie le Code, sauf disposition contraire de la législation applicable. Je promets de m'en servir de guide afin de déterminer ce que constitue un comportement acceptable. En outre, j'admets que faire des choix respectueux de l'éthique dans mon travail et que me conformer aux lois applicables concourent à la culture d'intégrité d'AbbVie.

Je prends également acte de ce que la responsabilité m'incombe de signaler toutes infractions connues ou potentielles du Code, des politiques et procédures d'AbbVie ou de la loi au Bureau de l'éthique et de la conformité ou au Portail mondial de ligne d'assistance, sauf disposition contraire des lois ou réglementations. Les conséquences de toutes infractions peuvent donner lieu à des mesures correctives pouvant aller jusqu'au licenciement.

AbbVie ne tolère l'exercice d'aucune mesure de représailles à l'encontre de quiconque pour avoir effectué un signalement de bonne foi.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Numéro UPI

Reçu par

Index

Événement indésirable	35	Harcèlement	20, 21
Consommation d'alcool	24	Professionnels des soins de santé	4, 28, 29, 34, 36
Bien-être des animaux	37	Droits de l'homme	58
Statut anti pot-de-vin	39	Importations	52
Lois antitrust	50	Délits d'initiés	50, 51
Actifs	42	Commerce international	52
Audits	43	Pots-de-vin	39
Registres et dossiers	44	Lois	13, 19, 20, 30, 34, 38, 39, 40, 50, 52, 58, 66
Boycottage	52	Marketing	12, 34
Subornation	39, 40	Informations significatives	51
Centre de veille économique	44	Demandes des médias	45, 65
Activités caritatives	29, 59	Patients	4, 28, 30, 31, 34, 35, 36, 48
Essais cliniques	36, 37, 51	Paiements	29, 39, 40, 53
Communautés	22, 58, 59	Informations personnellement identifiables	30, 42
Communications	18, 28, 45	Actifs physiques	42, 43
Actifs de la société	42	Confidentialité	
Informations de nature concurrentielle	42	Employé	25
Ligne d'assistance téléphonique en matière de conformité	18, 19, 54, 64, 66	Client	30
Ordinateurs	42, 43	Informations	30
Informations confidentielles	42, 44	Patients	30
Conflit d'intérêts	48	Activités politiques	59
Conséquences de la non-conformité	19, 66	Principes	14
Contribution aux campagnes électorales	59	Produits	12, 28, 31, 34, 35, 36, 38, 39, 48, 50, 52, 60
Corruption	39, 40	Informations exclusives	42, 43, 44
Décisions	6, 14, 16, 17, 28, 38, 48, 54, 59	Qualité	4, 28, 35, 37
Discrimination	20, 21	Dossiers	19, 40, 43, 44, 55
Diversité	20	Signalement de préoccupations	18, 19, 22, 24, 30, 35, 54, 60, 66
Consommation de stupéfiants	24	Recherche et développement	36
Actifs électroniques	42, 43	Ressources	43, 59, 64, 65
E-mail	21, 42, 43	Représailles	18, 66
Employés	6, 14, 15, 22, 24, 25, 29, 42, 62, 64	Sécurité	65
Convention	42	Employé	22, 24, 60
Santé et sécurité	22, 60, 65	Patient	35
Confidentialité	25	Produit	35
Emploi		S'exprimer	18, 43
Égalité	20	Toxicomanie	24
Extérieur	48	Fournisseurs	13, 25, 30, 34, 35, 48, 49, 54, 58, 60, 65
Proches	48	Restrictions commerciales	50, 52
Environnement	22, 24, 60, 65	Secrets commerciaux	42, 44
Égalité des chances	20	Lieu de travail	14, 20, 22, 24
Équipement	22, 43, 54	Sécurité	22, 24
Exportations	52	Violence	24
Traitement équitable	54		
Cadeaux et divertissements	29, 48		
Gouvernement	35, 36, 39, 40, 42, 52, 55		



abbvie